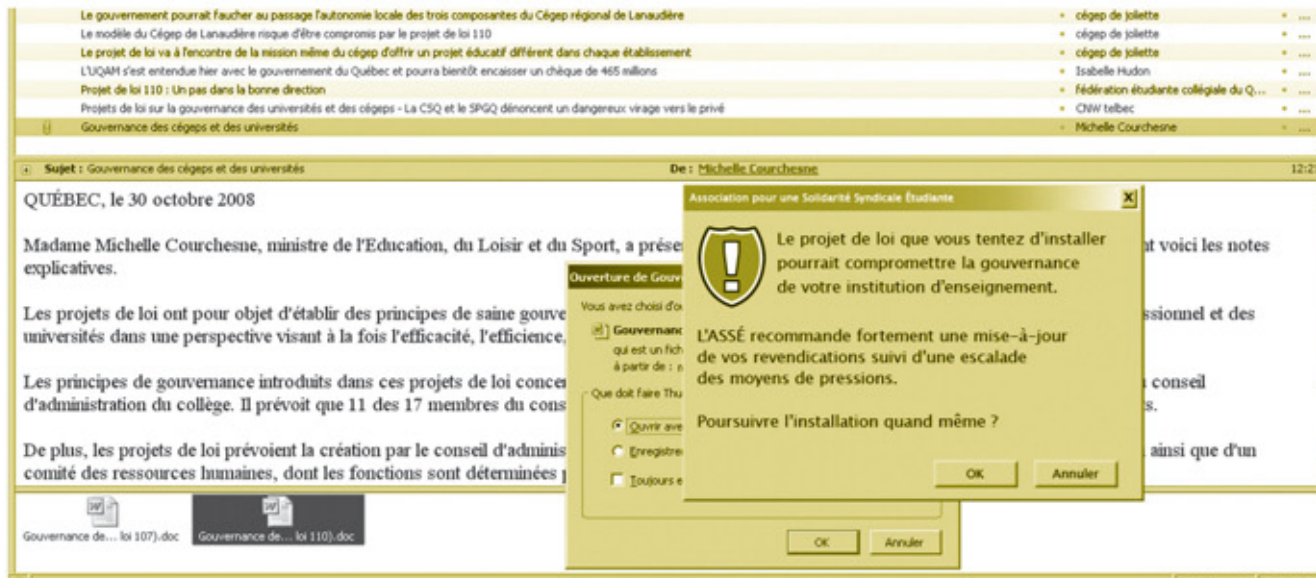


ULTIMATUM

Le journal de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)
Volume 8 Numéro 2 Janvier 2009



Les projets de loi de Courchesne, imputabilité et transparence ou asservissement aux diktats du privé?

Par David Clément
étudiant en Sciences sociales à l'UQO

En septembre 2007, le rapport Toulouse, produit sous le couvert de l'Institut sur la gouvernance des organisations publiques et privées (IGOPP), devenait un document incontournable pour la droite québécoise qui voulait profiter du dérapage financier de l'UQAM afin de redéfinir la gouvernance des universités. Bien que les cégeps n'étaient pas visés par le rapport, il était évident que le souhait de l'auteur et de « la classe politique » était de les intégrer à cette réforme historique. Le 30 octobre 2008, la ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS), Michelle Courchesne, déposait deux projets de loi afin d'apporter d'importantes modifications à la gouvernance des universités (107) et des cégeps (110). Forte de l'appui majoritaire des directions collégiales et universitaires aux recommandations du rapport de l'IGOPP, la ministre ignorait dès lors les nombreuses inquiétudes et protestations exprimées par plusieurs face aux conclusions dudit rapport. Cet article se joint donc à ces voix afin de soulever et de dénoncer les conséquences désastreuses qu'aurait l'adoption de ces projets de loi sur la gouvernance des établissements collégiaux et universitaires.

Il est possible de distinguer quatre grands axes dans les réformes proposées par les projets de loi : la composition des conseils d'administration (CA), la nomination des membres, la reddition de comptes et les fonctions attribuées aux CA. À l'instar du rapport de l'IGOPP, les projets de loi introduisent une distinction malsaine quant au statut des membres au sein des CA, entre les membres « indépendants et indépendantes », qui proviennent de l'extérieur de l'établissement, et les membres « internes » des communautés collégiales et universitaires. Selon

l'IGOPP et le MELS, les membres internes ne seraient pas impartiaux dans leurs rôles d'administratrices et d'administrateurs, compte tenu que les décisions prises par les CA ont un effet direct sur leurs milieux et leurs conditions de vie. Ironiquement, le gouvernement a pris bien soin d'ignorer des actions considérées comme étant des conflits d'intérêts pour les membres externes, notamment les donations que ces derniers et dernières font aux cégeps et universités. Pourtant, il est bien connu que les dons reçus par les fondations universitaires et collégiales prennent souvent l'allure de « pots de vin » ou de dons conditionnels, servant ainsi les intérêts strictement personnels des donateurs et donatrices. Finalement, cette distinction entre « internes » et « externes », qui constitue le point central des projets de loi, n'est pas seulement une insulte aux personnes qui travaillent, étudient et vivent au sein des universités et des cégeps, mais aussi une injure profonde aux valeurs de démocratie, d'inclusion et de liberté d'expression que devrait promouvoir tout système d'éducation.

En s'appuyant sur cette nouvelle classification des administratrices et administrateurs, les projets de loi visent aussi à instaurer une proportion minimale de membres internes. Dans le cas des cégeps, les CA seraient maintenant composés de dix-sept membres, dont onze seraient des membres externes, alors qu'un siège serait attribué de facto au directeur ou à la directrice général-e et les cinq restants seraient attribués à la communauté collégiale. Dans le cas des universités, la composition exacte du CA serait décidée par ce dernier (entre 13 et 25 membres), en respectant, toutefois, une nouvelle norme absurde et antidémocratique, soit qu'au moins les 2/3 des membres obtiennent le statut « d'indépendant ou d'indépendante ».

suite page 2

Israël ne se défend pas, il extermine avec la complicité du gouvernement canadien

par Lorraine Guay
membre de la Coalition pour la Justice et la Paix en Palestine

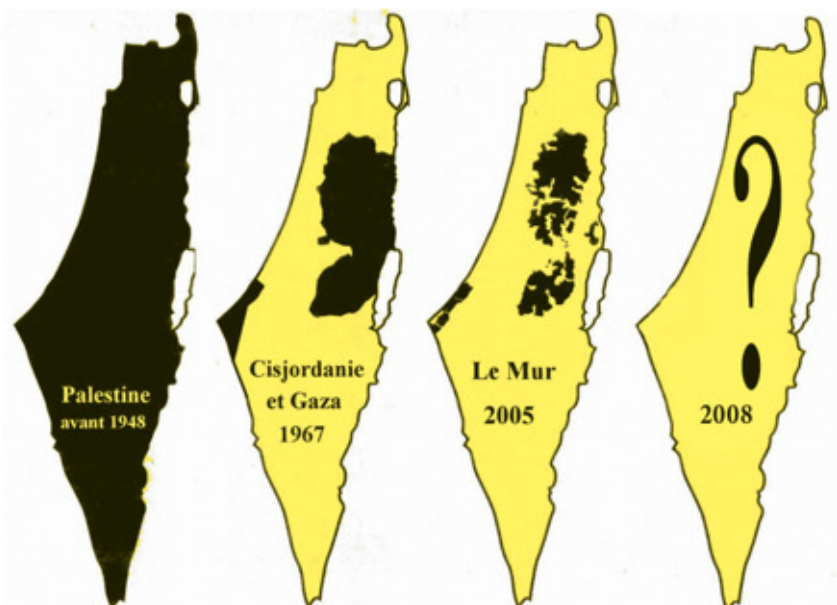
Le gouvernement canadien a réagi aux attaques meurtrières contre la population de Gaza exactement de la même manière qu'il l'avait fait quand Israël avait bombardé sauvagement le Liban à l'été 2006: en claironnant «qu'Israël a le droit de se défendre» et en affirmant mollement sa préoccupation pour la catastrophe humanitaire vécue par les Palestiniens et Palestiniennes.

Depuis l'arrivée au pouvoir de M. Harper, le gouvernement canadien n'a cessé de se discréditer au sein de la communauté internationale par son parti pris inconditionnel en faveur d'Israël, son alignement obsessionnel sur la politique du président Bush, son refus de tout mettre en oeuvre pour faire respecter le droit

international bafoué par Israël, son attitude constante de ne blâmer que les Palestiniennes et Palestiniens. Peu importe en effet les dommages collatéraux — ces centaines de morts inutiles, celles de civils comme de combattants et combattantes —, tout cela est la faute du Hamas, l'agresseur unique et le seul responsable de la situation. Cette position diplomatique du Canada est non seulement navrante de simplisme et irresponsable politiquement, mais elle ne tient pas la route face aux faits.

Des informations attestant qu'Israël avait déjà préparé de longue date cette agression, bien avant que les tirs

suite page 6



Éditorial

La crise financière internationale: une occasion pour changer de cap!

par le Conseil exécutif de l'ASSÉ

L'ASSÉ lançait la session dernière sa campagne contre la présence grandissante des entreprises privées dans la société. À l'aide de notre manifeste « Pour un système public, libérons-nous du privé! », nous espérons rejoindre, mobiliser et sensibiliser le plus de gens possible sur les enjeux du capitalisme néolibéral. Les élites économiques et politiques prônant cette idéologie n'ont d'yeux que pour les besoins du marché et non pour ceux des différents peuples du monde: « L'économie d'abord, oui! Et les gens, après! » diront-elles. L'État tend à se déresponsabiliser en matière de financement de nos institutions publiques, soumettant ses quelques champs d'interventions aux lois du libre marché. Le 19 novembre passé, l'ASSÉ prenait la rue pour dénoncer cette vision qui n'est pas la sienne, logique qui a, entre autres, mené à la hausse des frais de scolarité actuelle et à la privatisation progressive de nos institutions publiques.

Ce programme n'est pas prêt de disparaître avec la réélection, le 8 décembre dernier, du gouvernement Charest, majoritaire cette fois-ci! Déjà, nous pouvons appréhender de nouvelles coupures dans les services publics, véritables subventions déguisées aux entreprises qui feront fortune sur le dos de la population. Une fois de plus, la création d'un « climat d'affaire » passera devant l'aménagement de

conditions de vie décentes pour tous et toutes. Avec la crise économique actuelle, où les nombreuses pertes d'emplois s'ajoutent aux sérieuses attaques aux conditions de travail et salariales des travailleurs et des travailleuses, on peut s'attendre au pire en ce qui a trait à la pérennité de nos institutions publiques. L'austérité budgétaire sera donc plus que jamais au rendez-vous, au nom de la nécessaire survie du système. Face à la faillite d'un régime carburant à la démesure de l'accumulation financière, l'ASSÉ croit toutefois que cette

La faillite du système financier actuel ne doit pas entraîner la destruction de nos institutions publiques.

crise permet d'ouvrir la voie à des alternatives. Joignant sa voix aux milieux communautaires et syndicaux d'ici et d'ailleurs, l'ASSÉ affirme haut et fort qu'il est plus que nécessaire que l'économie devienne au service des gens.

En ce sens, la session actuelle sera l'occasion de rentrer sur nos campus et de dénoncer l'omniprésence du privé. Bien qu'elle ne soit pas toujours évidente, la logique du marché joue un rôle dominant dans nos institutions scolaires. En effet, de l'orientation des programmes aux conseils d'administration, en passant par la gestion des salles de spectacle et la publicité, le marché a bel et bien réussi à envahir nos institutions scolaires et il tente maintenant de leur dérober le peu d'autonomie qu'il leur reste. Les journées de dénonciation du privé qui se tiendront du 23 au 27 février prochains seront des moments privilégiés pour sensibiliser la po-

pulation étudiante sur les enjeux rattachés à l'infiltration croissante du privé sur les campus. Cette lutte dépassant de loin les différents cégeps et universités, il sera grand temps de s'unir au niveau provincial contre cette logique dévastatrice lors de la grande manifestation nationale du 26 mars à laquelle l'ASSÉ invite les groupes communautaires et syndicaux à se joindre.

La faillite du système financier actuel ne doit pas entraîner la destruction de nos institutions publiques. Portons-nous à la défense de ce qui a été au cœur du projet de société québécois et osons espérer que nous pouvons encore lui assurer un avenir meilleur. Il n'en revient qu'à nous de sauver notre société des griffes de la haute finance et de la big business. Combien de crises faudra-t-il encore pour que nous changions de cap?



Gouvernance (suite)

C'est donc dire que les cégeps et les universités seraient administrés, en très forte majorité, par des personnes n'ayant aucune compréhension du milieu de l'éducation, ayant une vision strictement marchande et, surtout, ne subissant nullement les conséquences de leurs décisions, hormis les profits qu'elles pourraient encaisser!

En plus de restreindre le nombre de membres internes sur les CA, les projets de loi proposent de créer trois comités « prédécisionnels », où les membres internes ne pourront obtenir qu'un seul siège. Aussi, les cégeps et les universités seraient maintenant obligés d'octroyer une rémunération aux membres du CA de leur établissement. En effet, les idéologues de droite persistent à voir le salariat comme un gage de performance, de loyauté et de sécurité, bien que le cas de l'UQAM ait pourtant démontré tout le contraire! Finalement, après avoir supprimé la presque totalité des pouvoirs des membres des communautés universitaires et collégiales, les projets de loi proposent que les cégeps et les universités tiennent des rencontres d'information ouvertes au public, une fois par année. Pour le gouvernement

ainsi que les administrations collégiales et universitaires, la transparence, l'imputabilité et le respect minimal des valeurs démocratiques se résume ultimement à ce genre d'instance impertinente et surtout, complètement inutile d'un point de vue démocratique!

Avec un gouvernement libéral majoritaire, il est certain que celui-ci mettra de l'avant le processus d'adoption des projets de loi et qu'aucune formation politique ou groupe de lobby ne pourra l'en empêcher. D'ailleurs, la FECQ et la FEUQ¹ se sont déjà positionnées en faveur de la majorité des points contenus dans les projets de loi. La FECQ s'est même dite en accord avec la modification apportée à la mission des cégeps, qui pourtant vient évacuer une partie de la mission académique, au profit d'une mission strictement marchande. Malgré tout, plusieurs syndicats et autres organisations du secteur de l'éducation ont, depuis la publication du rapport Toulouse, dénoncé les recommandations marchandes, élitistes et antidémocratiques

de ce rapport, qui a servi de base fondatrice aux projets de loi.

Concrètement, ces projets de loi signifient la perte de contrôle des communautés universitaires et collégiales sur leurs établissements

Il est donc ici question de savoir qui aura le véritable contrôle des cégeps et des universités, leurs communautés respectives ou les diktats du privé et leurs sbires?

respectifs. Il est donc ici question de savoir qui aura le véritable contrôle des institutions d'éducation: les communautés qui les font vivre ou les diktats du privé et leurs sbires? Ceux et celles qui font la promotion de cette « éconocratie » au sein des services publics doivent comprendre que ce n'est pas le désir des communautés collégiales et universitaires que d'être de simples outils au service des intérêts économiques du privé! C'est d'ailleurs ce que l'ASSÉ et ses associations membres tenteront de faire, afin de conserver, à tout le moins, un semblant de démocratie au sein des établissements collégiaux et universitaires.

Fédération Étudiante Collégiale du Québec et Fédération Étudiante Universitaire du Québec

Qu'est-ce que l'ASSÉ?

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) est une organisation de type syndical qui regroupe près de 42 000 membres dans plusieurs associations étudiantes à la fois collégiales et universitaires d'un bout à l'autre du Québec. Elle incarne, aujourd'hui, la continuité d'un courant qui a fait du mouvement étudiant, depuis quarante ans, un acteur incontournable de la société québécoise et un important agent de progrès social en éducation.

Pour le droit à l'éducation

L'ASSÉ considère l'éducation comme un droit fondamental de notre société, et non comme un privilège. Dans cette optique, chaque membre de la société a le droit à une éducation gratuite publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination.

Pour une stratégie efficace : Le syndicalisme de combat!

On ne peut dissocier l'analyse de la pratique. À des revendications progressistes, en rupture avec l'ordre établi, correspond nécessairement une stratégie d'action particulière. Cette stratégie, l'expérience du mouvement étudiant québécois l'a dégagée : c'est le syndicalisme étudiant de combat. Au Québec, comme partout ailleurs, c'est à travers les luttes menées par les mouvements combattifs que le peuple a obtenu les programmes sociaux les plus importants.

Cela implique, d'une part, le développement de pratiques syndicales dynamiques et démocratiques. À ce titre, il faut multiplier les occasions de débats, élaborer collectivement des analyses, ne pas craindre la confrontation des idées et surtout leur donner l'espace pour mener à des prises de décisions. L'assemblée générale est par excellence cet espace de démocratie syndicale.

L'ASSÉ, c'est ses membres!

À l'intérieur de l'ASSÉ, chaque association étudiante est souveraine. Les décisions prises par des délégué-e-s en Congrès ne deviennent pas automatiquement une résolution que chaque association membre doit appliquer sans l'accord de l'assemblée générale!

S'unir pour être plus forts!

La meilleure façon de supporter et de participer à ce vaste mouvement est de prendre part aux activités de l'ASSÉ, s'impliquer dans ses structures, aller à vos assemblées générales et promouvoir l'affiliation de votre association étudiante à l'ASSÉ! Affilier à l'ASSÉ ça veut dire partager les ressources de son association étudiante avec celles des autres dans le but de défendre le droit à l'éducation. Être membre de l'ASSÉ, c'est contribuer à bâtir un important mouvement collectif et démocratique permettant d'élaborer à l'échelle nationale une stratégie de lutte efficace.

Bloc technique

Rédaction : Marie-Pier Béland, David Clément, Lorraine Guay (*Coalition pour la Justice et la Paix en Palestine*), Mathieu Melançon, Geneviève Paquette, Christian Pépin, Mathieu Robillard (*TROVEP*), Justine Rouse-Lamarre, Fanny Theurillat-Cloutier, Julien Vadeboncoeur, Conseil exécutif de l'ASSÉ

Correction : Marie-Pier Béland, Véronique De Broen, Chloé Domingue, Éliane Legault-Roy, Véronique Martineau, Christian Pépin, Christine Thibault, Ariane Aubin-Cloutier, Julien Vadeboncoeur

Photographe : Jérémie Postel

Montage : Catherine Brunet

Graphisme : Catherine Brunet, Jean-Christophe Gascon, Alix Jasmin-Morissette

Imprimeur : Payette et Simms

Tirage : 17000 exemplaires
Dépot Légal à la bibliothèque nationale du Québec:
ISSN 61999, No. 619994

Il est passé le temps des élections

Le 14 octobre dernier s'est tenu la 40e élection générale du Canada et quelques temps après, le 8 décembre, se conclue la 39e élection générale du Québec. À travers les promesses et les boniments, nous sommes en droit de nous demander comment se dessine notre avenir commun... .

par **Mathieu Melançon**
étudiant en sciences humaines
à Maisonneuve

Élections fédérales 2008: la majorité avant la crise...

Peu de temps avant que la crise financière vienne secouer l'économie canadienne, le Parti conservateur déclenchait des élections dans le but d'acquiescer une majorité au moment où les autres partis fédéraux n'étaient pas prêts à cela (particulièrement les libéraux qui s'y sont vu plumés). Finalement, Harper n'a pas gagné son pari.

Il a donc décidé de recueillir les conseils des plus riches entrepreneurs du pays en arguant qu'il n'agirait pas de manière arbitraire ou «idéologique» quant à la résolution de la crise. Le premier réflexe de ces « experts » ne sera probablement pas de préserver ou d'améliorer le financement des services publics. De plus, les droits des travailleurs, travailleuses, étudiants, étudiantes et sans-emplois risquent fort d'être sacrifiés sur l'autel de la nécessité nationale en cette période de crise. Comble de l'ironie, ce sont ceux qui nous auront plongés dans ce beau merdier qui nous enjoindront bientôt de nous serrer la ceinture et à être «responsables».

Avec Ignatief qui veut rebâtir le Parti libéral avant de «challenger» le gouvernement, ce dernier ne risque pas d'être entravé dans ces ambitions par le Parti néo-démocrate ou le Bloc québécois. En effet, le projet de coalition Libérale/Néo-démocrate (soutenue par le Bloc québécois) ne verra probablement pas le jour avec l'actuel chef du PLQ qui ne souhaite certes pas partager un cabinet ministériel avec les «socialistes» du NPD.

De toute façon, qu'aurions nous eu à attendre de cette coalition qui, si elle promettait de prendre le taureau de la crise par les cornes, trouvait sa source dans la volonté conservatrice de mettre fin à la subvention gouvernementale des partis au pro-rata des scrutins reçus? Il y a de bonnes raisons de croire que, dans un cabinet majoritairement libéral, les maigres concessions sociales que le NPD auraient pu arracher aurait eu comme principal effet de mieux faire passer la pilule pour les grandes concessions au monde des affaires que n'aurait pas dédaigné le parti libéral (bien similaire au Parti

conservateur sous cet angle).

Les promesses conservatrices (dérèglementation de l'investissement et de l'industrie, baisses d'impôts pour les entreprises et durcissement des peines pour les mineur-e-s et les contrevenants et contrevenantes) ne trouveront donc probablement pas au sein du Parlement de barrières à leur application.

Élections provinciales 2008: L'économie d'abord! les compagnies

Les libéraux, réélus avec une faible majorité, vont selon toutes leurs promesses, continuer à s'entêter dans la doctrine néo-libérale, celle-là même qui nous a conduits et conduites dans le gouffre de la crise financière actuelle. Non content d'abaisser la charge fiscale des entreprises (ce qui, d'ici 2010, coupera 2 milliards du budget gouvernemental), le Parti libéral compte utiliser deux milliards de nos fonds publics afin d'assurer l'accès aux capitaux pour les entreprises. Sans compter, bien sûr, les milliards donnés en subventions, déguisées ou non. Après que les entreprises nous aient rabattu

les oreilles pendant des années en professant la supposée supériorité du libre marché, des privatisations et des dérèglementations, nous assistons maintenant au joli spectacle des PDG en tout genre, affolé-e-s, qui viennent réclamer l'aide massive et urgente de nos gouvernements! Nos cher-e-s politiciens et politiciennes se sont alors empressé-e-s d'injecter des milliards de dollars de NOS fonds publics afin d'assurer les profits et la vigueur des COMPAGNIES et ce, bien sûr, sans remettre en cause un seul instant le système de libre marché qui nous a mené au désastre. Pendant ce temps, le nouveau gouvernement parle de hausser le salaire minimum d'un dollar sur deux ans (afin d'aider les plus démunis-e-s) tout en évitant bien sûr de mentionner que, même à quarante heures/semaine à 9,50\$/heure, on reste sous le seuil de la pauvreté! Nous voyons bien vers où se dirige l'attention des gouvernements, en temps de crise ou de prospérité...

Comme si ce n'était pas suffisant, les élites politiques veulent donner encore

plus de place à la gestion privée! Rappelons-nous de l'inepte Mario Dumont durant la campagne électorale qui promettait, entre autres, de privatiser partiellement Hydro-Québec et d'ouvrir grandes les portes du système de santé public au privé. Le Parti libéral, lui, ne s'en vante pas, mais, avec la loi 33, il a déjà ouvert la porte arrière au privé. Quoique des dispositions réglementaires de la loi 33 sur les cliniques médicales spécialisées ont été suspendues jusqu'au 30 septembre 2009, le parti libéral ne s'est pas réellement engagé à conserver et améliorer le système public de santé.

Pendant ce temps, l'important sous-financement des institutions postsecondaires se poursuit et entraîne inévitablement le recours à un financement accru du privé, qui exerce alors une influence croissante sur les institutions dans lesquelles il met le pied. Une situation qui risque encore d'empirer dans le cadre de la dégradation économique. Et puis, s'il faut stimuler l'investissement, le système public n'est-il pas un marché «vierge» et alléchant?

Quant aux autres partis, il n'y a probablement pas grand chose à en attendre dans l'immédiat. Pour ce qui est du Parti québécois, l'attitude de profond ralliement que la crise fait régner à l'Assemblée nationale et ses promesses de campagne, très semblables à celles des libéraux, laissent entrevoir que, malgré son statut de très forte opposition officielle, il ne mettra pas de bâtons dans les roues libérales pour un bon moment.

Alors que la démission du chef de l'Action démocratique du Québec et le quasi-total effondrement du parti aux dernières élections laissent présager sa disparition, l'élection d'un premier député de Québec solidaire est peut-être la seule autre bonne nouvelle des dernières élections, considérant que ce parti est le seul à vouloir favoriser les plus démunis-e-s plutôt que les entreprises privées (gratuité scolaire, réelle lutte contre la pauvreté, etc.). Néanmoins, il reste bien isolé à l'Assemblée nationale et n'y est pas même considéré comme un parti politique¹. Il aura donc bien peu de poids. Espérons tout de même que cet événement saura bri-

ser l'horizon monolithique néolibéral qu'on retrouve actuellement à Québec.

Et l'ASSÉ dans tout ça?

L'éducation postsecondaire a donc été la grande oubliée des dernières campagnes électorales. Ce quasi silence perdura alors que les fédérations étudiantes et les syndicats impliqués dans le monde de l'éducation supérieure multipliaient les sorties médiatiques lors de la campagne provinciale. L'histoire des mouvements syndicaux et l'expérience des dernières campagnes électorales démontrent bien qu'il ne suffit pas d'interpeller les partis. Il faut tout d'abord créer des conditions (par l'information et la mobilisation de masse) qui les rendront plus enclins à nous considérer. C'est dans cette même perspective que l'ASSÉ ne soutient aucun parti. En effet, rien n'oblige un gouvernement à tenir ses promesses une fois au pouvoir... Quel que soit le parti élu, l'ASSÉ l'attendra au tournant si le gouvernement attaque une fois de plus les institutions publiques, ce bien commun qui nous concerne tous et toutes. Quant à nos droits sociaux, ils risquent d'être durement malmenés, dans ce contexte de crise économique. En effet, les services publics vont probablement être sacrifiés encore une fois au profit des subventions aux entreprises et aux baisses d'impôts, au nom de « l'économie d'abord ».

Notre lutte ne se limite par contre pas aux écoles. En nous opposant à la privatisation des services publics, nous crions haut et fort qu'une société où les pertes sont nationalisées et les profits privatisés, on n'en veut pas. Une société où tout prend une valeur marchande et où nos conditions de vie sont constamment traînées vers le bas, c'est inacceptable. Et ça, ça nous concerne tous et toutes.

C'est donc notre devoir de nous lever et de faire entendre nos voix. Il faut contraindre les dirigeants à comprendre que pour nous, c'est:

L'HUMANITÉ D'ABORD.

¹ Québec Solidaire n'ayant pas fait élire suffisamment de député-e-s, Amir Kadir sera considéré comme candidat indépendant et possèdera donc beaucoup moins de moyens à l'Assemblée Nationale qu'un parti officiellement reconnu.

CAMP DE FORMATION DE L'ASSÉ!

14-15 février
Cégep St-Laurent

Transformation du capitalisme, crise et impact sur les systèmes publics
Gouvernance des institutions postsecondaires et lois de Courchesne
Privatisation du système de santé et impact sur les femmes
Organisation d'actions et bilan de la dernière session
Rôle des délégué-e-s dans les instances
Retour de la délégation Colombie

...et en soirée samedi présentation d'un film sur la situation en Palestine

Informez-vous auprès de votre association étudiante, en contactant l'ASSÉ ou consultez la page suivante: <http://www.asse-solidarite.qc.ca>

Hausse des frais de scolarité : une véritable dégelée à l'accessibilité

par Christian Pépin
étudiant en sociologie à l'UQAM

Le 28 juin 2007 a eu lieu une nouvelle augmentation des frais de scolarité au Québec. Un dégel bien ficelé, à hauteur de 50\$ par session, qui en 2011-2012 aura fait augmenter les coûts d'une année universitaire de 500\$ (1500\$ pour un bacc.). Le gouvernement a présenté cela comme un choix *nécessaire* pour l'avenir de l'éducation et des finances publiques au Québec. Pire encore, le PLQ présentait cette mesure comme quasi banale pour les étudiants et étudiantes, la comparant à l'équivalent relatif d'une bière de moins par semaine! Par contre, une étude commandée par le Ministère de l'Éducation du Sport et des Loisirs (MELS) lui-même¹, déposée en octobre 2007, affirmait qu'un scénario apparent à la hausse actuelle se traduirait par une baisse d'effectifs dans les années à venir : près de 6000 étudiants et étudiantes de moins sur les bancs des universités². Rien de moins que l'équivalent, en termes de population étudiante, de l'École Polytechnique de Montréal!

À l'opposé de la rhétorique gouvernementale, cela n'a rien de négligeable! Néanmoins, le gouvernement n'a pas jugé important d'attendre les résultats de cette étude avant de procéder au dégel des frais de scolarité. Il crut plutôt qu'en proposant quelques «bonbons» dans le régime des prêts et bourses, cela allait amortir l'impact de la hausse pour les étudiants et étudiantes moins nanti-e-s. Mais qu'en est-il vraiment? Un bref retour sur ces bonifications démontrera combien pour plusieurs, ces mesures ne pallieront guère aux effets néfastes du dégel actuel. Par la même occasion, nous ciblerons quelques lacunes structurelles de l'Aide financière aux études (AFÉ).

De biens maigres bonifications

Augmentation partielle de l'aide financière

La première mesure de ce « package deal » a été l'augmentation du montant de l'aide financière versée à quelque 70 000 bénéficiaires qui fréquentent une université au Québec, pour couvrir l'ajustement des droits de scolarité. Afin d'y voir clair, il faut d'abord savoir que l'aide financière est versée en premier lieu sous forme de prêt jusqu'à concurrence de la limite d'endettement permise par cycle d'études. Ce n'est qu'à cette condition que vous pourrez bénéficier de bourses.

Ainsi, les bénéficiaires n'ayant pas encore atteint le plafond de prêt verront la hausse des frais de scolarité se traduire par une augmentation de leur dette d'études. Les autres obtiendront des bourses à la hauteur du dégel.

Exemption insuffisante de la contribution parentale

Hormis l'endettement supplémentaire que vivront plusieurs, un problème

majeur à propos de la hausse des frais renvoie aux critères d'éligibilité du régime. Étant donnée la nature *contributive* de l'AFÉ, c'est-à-dire que vous, vos parents, votre conjoint ou conjointe, doivent *contribuer* en premier lieu, les prêts et bourses n'existent qu'en tant que dernier recours.

À ce propos, la contribution parentale est un des critères les plus problématiques. Pour amoindrir le problème, la ministre a fait un pas dans la bonne direction en annonçant la réduction de la contribution des parents dans le calcul des prêts et bourses de 10%. Le montant fixé pour l'exemption de la contribution parentale passait alors de 23 300\$ à 30 900\$. Par contre, pourquoi

la ministre n'a pas reconnu la justesse de la recommandation, en date de février 2004, du Comité consultatif sur l'aide financière visant à fixer le montant de l'exemption de la contribution parentale à 45 000\$, niveau de la moyenne canadienne³? Cette mesure, en plus de réduire la pression économique exercée sur la classe moyenne inférieure, permettrait d'accroître le nombre d'étudiants et étudiantes éligibles au régime.

la ministre n'a pas reconnu la justesse de la recommandation, en date de février 2004, du Comité consultatif sur l'aide financière visant à fixer le montant de l'exemption de la contribution parentale à 45 000\$, niveau de la moyenne canadienne³? Cette mesure, en plus de réduire la pression économique exercée sur la classe moyenne inférieure, permettrait d'accroître le nombre d'étudiants et étudiantes éligibles au régime.

Le statut problématique de l'autonomie financière

Le dégel des frais frappera de plein fouet les nombreuses victimes des critères arbitraires définissant le statut d'autonomie financière reconnu par l'AFÉ. En effet, malgré que vous ayez quitté le domicile familial, l'aide financière aux études présuppose que vous recevez une contribution parentale, calculée selon leur niveau de revenu. Pour plus de 50% des gens⁴, cela relève davantage de la science-fiction que de la réalité! Ainsi, à défaut d'être éligible au régime ou de recevoir un trop faible montant de l'AFÉ dû à ce statut d'autonomie financière hautement problématique, ce sont ces gens précaires qui subiront le plus les contres-coups du dégel.

Une indexation pour la forme

De plus, la ministre Courchesne avait annoncée une indexation de 2,1% des frais de subsistance⁵. Par contre, la mesure apparaît des plus tièdes quand la ministre elle-même a reconnu, en commission parlementaire le 13 juin 2007, que c'est près de 71 millions de dollars que le gouvernement a économisé en n'indexant pas adéquatement ces montants, relativement à l'augmentation moyenne du prix des biens à la consommation (IPC).

Malgré de maigres indexations ayant eu lieu dans les dernières années, le régime des prêts et bourses accumule des retards importants dans sa manière de calculer les dépenses admises pour le coût de la vie hormis les dépenses pour les études. Concrètement dans la vie d'un ou une étudiante, c'est un écart qui peut atteindre 1 560 dollars par année (130 dollars par mois x 12 mois). Et cela est d'autant plus marqué chez

les étudiants ou étudiantes avec enfant à charge, soit 2 880 dollars par année (240 dollars par mois x 12 mois)⁶.

Les ténors de la pensée néolibérale n'arrêtent pas de scander l'importance de l'indexation de tous les tarifs inimaginables (frais de scolarité, frais d'électricité, etc.), mais quand il est question des salaires ou de toute forme d'aide au revenu (par ex. les prêts et bourses), pourquoi une véritable indexation prend-elle le bord? Il est par contre à noter que, l'aide étant versée en premier lieu sous forme de prêt, toute indexation se traduit pour plusieurs en endettement supplémentaire.

Un « cadeau » pour l'internet

Enfin, la ministre avait également annoncé l'augmentation des dépenses admises au niveau du matériel scolaire; 40\$ de plus par session, visant à couvrir les coûts reliés à l'internet, reconnu dorénavant comme un « service essentiel » pour tout étudiant ou étudiante. Il est à se demander si la ministre n'a pas de tarifs préférentiels pour son service internet, en tant que membre du gouvernement, car le montant accordé se rapproche beaucoup plus du montant mensuel moyen (35\$) que pour une session de 4 mois!

Endettement, précarité et décrochage

Nous pouvons donc conclure que ces mesures, même si elles étaient recon-

duites, ne seraient pas suffisantes pour 000 étudiant-e-s nouvellement décrocheurs, précédemment cités.

Enfin, le gouvernement aura fait passer la pilule du dégel par l'entremise, entre autres, de ces quelques miettes de pain. Ce qui est scandaleux c'est qu'il aura financé ces mesures à même les poches des étudiants et des étudiantes, en pigeant dans l'argent récolté par le dégel. Quand on pense qu'en plus, le gouvernement prétendait avec la hausse des frais pallier au sous-financement chronique des universités et qu'au contraire, il a profité de la situation pour diminuer lui-même sa part de financement. L'argent se fait rare pour l'accessibilité et la qualité de l'éducation au Québec. La crise économique actuelle nous rappelle toutefois que pour les géantes transnationales, de l'argent il y en aura toujours.

1 VIERTRAETE, Valérie. *Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire, comparaison à l'échelle internationale et étude de scénarios pour le Québec, 2007*, département d'Économie de l'Université de Sherbrooke

2 *Ibid.*, p.112

3 Avis au ministre de l'Éducation, *COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES, L'accessibilité financière à la réussite de son projet d'études*, février 2004, p.5

4 FEUQ, *L'ajout de miettes de pain aux prêts et bourses ne réparera pas l'injustice du dégel des frais de scolarité*, juin 2007, http://www.feuq.qc.ca/gestion/files/Comm28-06-07_fr.pdf

5 Ces frais incluent le logement, la nourriture, les soins d'hygiène, l'électricité.

6 VENNE, Jean-François. *Trousse sur l'aide financière aux études*, FEUQ, août 2008, p. i - ii



jusqu'en 2011-2012 (terme du dégel actuel des frais de scolarité), ne parviendront pas pour une large frange d'étudiants et d'étudiantes, à éponger le dégel actuel. Parmi ces gens qui choisiront de poursuivre leurs études, cela se manifestera par un endettement supplémentaire, par une augmentation du nombre d'heures travaillées par semaine, sinon par une précarité et une pauvreté accrues, sans compter ceux et celles qui prendront le chemin des études à temps partiel. Concernant les autres pour qui la contrainte financière deviendra insoutenable, ils et elles feront parti-e-s des 6



Mobilisation Contre la privatisation 26 Mars 09

Pour un réinvestissement
public et massif dans
les services publics!
démocratisation
des services publics!

14h30

Parc Émilie-Gamelin

(Metro Berri) Montréal

**Pour la
des institutions**

**Contre les Intérêts
et la logique privée dans
les institutions publiques!**

**L'OPSCHEIDT
DANS LA LOGIQUE DE LA MATHÉMATIQUE**

www.nonauprive.info



Main base sur la santé

par Julien Vadeboncoeur
étudiant en sociologie à l'UQAM

Le 6 février 2008, la clinique privée Rockland MD pratiquait la première chirurgie privée financée à même les deniers publics. Cette « toute première est symbolique, mais il va y en avoir d'autres », affirmait Philippe Couillard, le ministre de la Santé de l'époque¹. Il y voyait le meilleur moyen de désengorger le système public, mais il a brouillé les cartes. L'objectif caché de ce glissement vers le privé semble plutôt être l'ouverture d'un marché plus que lucratif aux compagnies œuvrant dans ce domaine – fait avéré par le récent départ du ministre qui a quitté la vie politique pour se joindre au plus grand fond d'investissement privé en santé au Canada.

Chronique d'une privatisation amorcée

Juin 2005 – L'interdiction de contracter une assurance privée est levée par l'arrêt Chaoulli de la Cour suprême du Canada. Celle-ci considère qu'en raison du débordement des listes d'attente, il serait anticonstitutionnel d'interdire à quiconque de se procurer une assurance de ce genre pour se faire soigner.

Février 2006 – Le PLQ répond au jugement Chaoulli en déposant le projet de loi 33 qui prévoit harmoniser la législation québécoise à l'arrêt de la Cour suprême. On autorise, à l'instar du fédéral, le recours aux assurances privées pour les opérations réalisées en cliniques privées. On circonscrit par ailleurs la participation du privé aux soins de santé à trois opérations : hanche, genoux et cataractes.

Février 2008 – Claude Castonguay dépose son rapport sur l'avenir de la santé intitulé « En avoir plus pour son argent ». Il y préconise la fin de la gratuité et une pratique mixte (public/privé) pour les médecins. Le rapport soulève un tollé et est mis sur la glace. Ce sera pour la prochaine fois.

Juin 2008 – Deux décrets venant amender le projet de loi 33 sont signés de la main du ministre Couillard. Le premier étend la pratique des cliniques privées à plus d'une cinquantaine de traitements médicaux, alors que le second diminue de 50 % les frais exigés pour exploiter ces cliniques.

À qui profite le privé en santé

Ce dernier épisode se passe quelques semaines à peine avant que Couillard ne quitte la vie politique pour se joindre au fond d'investissement Persistence Capital Partners (PCP). L'objectif avoué de la corporation est de mettre la main sur le « marché » de la santé : « Grâce à sa vaste expertise dans le domaine, [PCP] cherche à offrir une plus-value marquée du capital à long terme, en identifiant et en poursuivant des occasions d'investissement intéressantes dans le secteur canadien des soins de santé »². PCP déplore d'ailleurs la faible participation du privé en santé : «

L'année dernière, les dépenses reliées aux soins de santé au Canada ont atteint plus de 160 milliards de dollars – soit environ 11 % du produit intérieur brut canadien, mais ce secteur représente uniquement 0,52 % des marchés financiers canadiens »³.

Les masques tombent et la stratégie est désormais claire. Couillard a passé quelques années au ministère de la Santé, expliquant aux pauvres Québécoises et Québécois qu'il fallait accepter la participation du privé. Quelques réformes plus tard, il se joint au premier groupe financier au Canada qui cherche à profiter des portes qu'il a lui-même récemment ouvertes. Le président de la FTQ, Michel Arseneault affirmait d'ailleurs à ce propos : « Ça ne prend pas la tête à Papineau pour comprendre qu'on est en train de créer une niche lucrative pour les cliniques privées ou même des hôpitaux privés »⁴.

Il est aussi évident qu'avec des consultations à 300\$/heure⁵, ce sont les citoyens et citoyennes les mieux nantis qui profiteront d'un accès privilégié aux soins de santé en sortant le chèque plutôt que la carte soleil. Aux deux vitesses correspondent deux classes de citoyens. Voilà qui porte un coup à la loi canadienne sur la santé dont la mission est pourtant de « donner, dans des conditions raisonnables, accès aux services de santé, sans que des obstacles financiers ou d'un autre ordre s'y opposent »⁶. Lentement, mais sûrement, c'est la gratuité et l'universalité des soins de santé qui écopent.

Un choix politique

Bien qu'on nous présente l'intrusion du privé en santé comme une réalité à laquelle on ne peut échapper, il n'en demeure pas moins que la privatisation progressive relève d'un choix politique. Les chantres du néolibéralisme nous ont récité, depuis l'époque du déficit zéro, qu'il nous fallait nous serrer la ceinture pour éponger les déficits budgétaires. Mais ce credo a du

plomb dans l'aile depuis que nos gouvernements se sont mis à refaire des déficits pour « sauver » les banques et des transnationales comme GM et Ford. Loin d'être une réalité objective, la course au déficit zéro est une idéologie – et une idéologie néolibérale *a fortiori*.

Pour nombre d'observateurs et observatrices critiques, ces compressions budgétaires avaient plutôt pour objectif d'asphyxier les institutions publiques en vue d'accueillir, telle une nécessité aveugle, les capitaux graciés du privé. On appelle cette stratégie le « défaut volontaire de ressources ». À ce sujet, l'organisateur communautaire Jacques Benoit écrivait dans *Le Devoir*, « le défaut « volontaire » de ressources, un défaut provoqué, nous a donné les compressions budgétaires massives, le virage ambulatoire, les fermetures d'hôpitaux, les départs massifs à

la retraite, etc. [...] Il est maintenant plus facile de faire accepter à la société l'idée consistant à faire appel au privé pour obtenir des services prétendument efficaces »⁷.

Les sommes requises en santé n'étaient pourtant pas impossibles à aller chercher. En 2000, Claude Forget affirmait que 10 milliards \$ sur 5 ans étaient nécessaires pour remettre sur pied le système public⁸. L'effort était si imposant de l'avis de ce libéral, qu'il exigeait qu'on sollicite l'intervention du privé. Mais que penser du discours de cette intelligentsia néolibérale quand on sait qu'en l'espace de quelques mois seulement, le gouvernement canadien a débrouillé quelques 75 milliards \$ pour aider (!) les banques canadiennes⁹? La santé NON, mais les banques OUI.

¹Couillard salue la première chirurgie privée payée par l'État, *Cyberpresse*, 6 février 2008

² <http://www.pcpartners.ca/press1-fr.htm>

³ Ibid.

⁴ <http://www.pressegauche.org/spip.php?article1601>

⁵ Le jugement Chaoulli fait un petit. *Radio-Canada* (web), 22 janvier 2007.

⁶ <http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/medi-assur/cha-lcs/index-fra.php>

⁷ Projet de loi 33 adopté en santé : Ce que cache un bâillon. Jacques Benoit, *Le Devoir*, 21 décembre 2006

⁸ <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Dossiers/sante/privatisation.html>

⁹ Ottawa rachètera jusqu'à 75 milliards d'hypothèques. Maxime Bergeron, *La Presse*, 13 novembre 2008

La privatisation du système de santé: une atteinte au droit à la santé et au droit à l'égalité des femmes

Le Réseau féministe pour le maintien, l'accessibilité et l'amélioration du système de santé s'est formé à l'initiative de la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN), de L'RD des centres de femmes du Québec, du Regroupement Naissance-Renaissance (RNR) et du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec (RTRGFQ). Le Réseau vous propose ce document qui vise à mettre en évidence les impacts de la privatisation du système de santé sur les femmes: <http://www.rcentres.qc.ca/publications/privatisation.pdf>

Introduction

D'entrée de jeu, on peut affirmer que la mise en place du réseau public de la santé et des services sociaux a non seulement contribué au respect du droit à la santé des femmes, mais a aussi été une des bases importantes du droit à l'égalité des Québécoises.

1. Elles ont pu bénéficier d'une **meilleure accessibilité à des soins et services** de santé alors qu'elles en sont les principales usagères. Les femmes ont recours aux services de santé à toutes les étapes de leur vie reproductive, même quand elles ne sont pas malades.
2. La mise en place du régime public a mis **fin à l'endettement des familles** pour cause de maladie et d'accouchement et au casse-tête des femmes pour boucler le budget familial.
3. Une partie de la charge des **soins aux proches malades** ou en perte d'autonomie, qui reposaient principalement sur les femmes, est devenue, du moins en partie, une **responsabilité de l'État**.
4. Les **emplois de qualité et syndiqués créés** dans le réseau public ont majoritairement été occupés par des femmes.

Depuis le début des années 2000, une série de rapports commandés par le gouvernement du Québec prêche en faveur de l'effritement et de la fragilisation du système public par le désengagement de l'État et un rôle accru du privé dans le domaine de la santé. **Ces rapports ont tous contribué à accentuer la tendance à faire de la santé et des services sociaux une marchandise comme une autre.**

De plus, ces rapports tiennent peu compte de la réalité particulière des femmes et de leurs besoins. Nous pensons que les femmes ont été historiquement les grandes gagnantes de la construction du réseau public de santé, elles seront les grandes perdantes de sa déconstruction.

Régie de l'assurance maladie Québec

MasterCard

NUMÉRO D'ASSURANCE MALADIE
BLOJ 7311 0915

PRÉNOM ET NOM À LA NAISSANCE
JOE BLOW

08 2011 11 EXPIRATION

NOM DE L'ÉPOUX ET/OU NO SÉQUENTIEL
731109 M

ANNÉE MOIS JOUR SEXE

Montréal

Israël ne se défend pas... (suite)

de roquettes, nous arrivent peu à peu. On peut faire également l'hypothèse qu'une des principales causes de la situation réside dans le refus d'Israël, solidement appuyé par le Canada, les États-Unis et par de nombreux pays occidentaux de reconnaître que le Hamas n'est pas une «organisation terroriste» mais un mouvement de résistance ayant un bras politique et un bras armé comme en ont eu et en auront encore de nombreux peuples en résistance. Faut-il rappeler que le «bras armé» des mouvements de résistance se fait toujours sentir quand toutes les voies politiques sont bloquées, comme c'est le cas dans le conflit israélo-palestinien. Faut-il rappeler aussi que très souvent les «terroristes d'hier» deviennent des gouvernants respectés par ceux-là mêmes qui les affublaient de ce qualificatif et tentaient de les exterminer. Faut-il rappeler qu'Israël se comporte lui-même comme un État terroriste quand il commet des assassinats ciblés de dirigeants palestiniens, détruit systématiquement les infrastructures vitales de la société palestinienne et maintient toute sa population captive depuis plus de six décennies. Qui proteste?

Une des causes de la situation réside aussi dans le refus des mêmes pays de reconnaître la légitimité du gouvernement du Hamas, élu démocratiquement en 2006. Faut-il rappeler en effet que la population palestinienne avait voté très majoritairement pour cette formation politique à travers une élection réalisée sous haute surveillance par de nombreuses délégations d'observateurs internationaux, dont l'ex-président Carter, et qui avaient toutes conclu au bon déroulement du processus. Or, l'ingérence étrangère s'est immédiatement manifestée en faisant «comprendre» au peuple palestinien qu'il n'avait pas «voté du bon bord» et en le punissant pour son choix démocratique. Israël en premier, suivi de l'autre «premier», le Canada, puis des USA et d'autres, a déclaré que jamais il n'accepterait un gouvernement «terroriste» comme interlocuteur. Et de joindre le geste à la parole en coupant toute aide à l'autorité palestinienne, rendant encore plus difficile le quotidien de la population palestinienne et surtout attisant les conflits entre le Hamas et le Fatah, ce dernier n'ayant pas accepté le verdict du peuple et pouvant bénéficier de l'appui des États-Unis pour tenter de déstabiliser le gouvernement élu. Qui a protesté?

Enfin, on peut aussi avancer qu'une des causes profondes de la situation actuelle réside dans le refus de reconnaître au peuple palestinien le droit de résister à la lente extermination dont il est l'objet depuis

la nakba (la grande catastrophe de 1948), où près d'un million de Palestiniens et de Palestiniennes ont été chassé-e-s de leurs terres et de leurs maisons pour devenir des réfugié-e-s perpétuel-le-s; refus d'oublier que la naissance d'Israël s'est construite en partie sur ce que des historiens israéliens n'ont pas hésité à nommer un véritable «nettoyage ethnique»; refus d'accepter sans broncher les violations systématiques du droit international par Israël, violations maintes fois reconnues par l'ONU mais toujours non sanctionnées. On reproche à certaines organisations palestiniennes, dont le Hamas, de ne pas reconnaître Israël... mais on ne reproche jamais à Israël son refus effectif de reconnaître le peuple palestinien à travers un ensemble de politiques qui dans les faits nient le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

Dans ces conditions, la politique du deux poids, deux mesures tolérée par la communauté internationale contribue à aggraver le conflit. Israël a le droit de posséder la cinquième armée la plus puissante au monde, de disposer de la bombe atomique, de jouir de l'appui massif des États-Unis en armement, du soutien financier tout aussi massif de la communauté juive internationale, dont celle du Canada, à travers entre autres le Fonds national juif, qui bénéficie du statut d'organisme de charité... mais les Palestiniens n'ont pas le droit, eux, d'avoir des armes ni des appuis internationaux sous peine de sanctions meurtrières.

Bien plus, les Palestiniennes et Palestiniens sont censé-e-s accepter de bon cœur et sans broncher de voir leur territoire occupé par l'armée israélienne depuis des décennies; de vivre dans une prison à ciel ouvert et de souffrir un blocus implacable, qui tue à petit feu; de se voir littéralement emmurés sur 700 kilomètres de long par ce «mur de la honte» qui empiète sur leur territoire et transforme leur vie quotidienne en un véritable enfer; de subir l'implantation illégale de centaines de colonies de peuplement juif; de constater que le pays promis par l'ONU n'en finit plus de ne jamais naître et qu'il est maintenant réduit à un petit gruyère aux allures d'apartheid.

La population québécoise et canadienne doit contribuer à faire entendre une autre voix capable de modifier la donne en faveur d'un règlement politique négocié avec «tous» les acteurs en présence pour en finir avec ce conflit perpétuel. Que cela plaise ou non, le Hamas fait partie de la solution: vouloir l'exterminer physiquement, comme le prétend Israël avec son opération de «plomb durci», ne fera que couler dans le plomb toute voie politique et prolonger l'agonie

d'un peuple qui a déjà trop souffert. Cette autre voie passe aussi et d'abord par le respect du droit international par Israël. Ne nous y trompons pas: le peuple palestinien a refusé de disparaître malgré toutes les tentatives externes et internes qui ont essayé d'en venir à bout. C'est à cette détermination héroïque d'exister que nous devons apporter notre appui solidaire indéfectible, en particulier dans ces moments sombres.

Mettez fin au siège de Gaza!

Le monde entier continue de dénoncer l'offensive israélienne. Une fois de plus, nous demandons à la population de se rassembler à Montréal en solidarité avec la Palestine et contre le régime d'apartheid israélien.

Joignez-vous à cette grande mobilisation en solidarité avec la Palestine!

Dimanche, le 25 janvier 2009 à 13h

départ du carré Cabot

coin des rues Ste-Catherine et Atwater

Pour plus d'informations:

Tadamon! Montréal

<http://www.tadamon.ca>

**Semaine contre l'apartheid israélien
1er au 7 mars 2009**

à l'UQAM, Concordia, McGill et ailleurs

Pourquoi utiliser le terme «apartheid» pour parler de l'État israélien? Et pourquoi le conflit israélo-palestinien nous concerne-t-il en tant qu'étudiantes et étudiants ici au Québec? En avril 2008, l'ASSÉ a pris position en faveur d'une campagne de «Boycott, désinvestissement et sanctions» contre l'apartheid israélien.

Cette prise de position fait suite à plus d'un an d'activités de réflexion tenues dans plusieurs associations étudiantes membres de l'ASSÉ. La semaine contre l'apartheid israélien se veut un espace pour débattre de notre implication au niveau de la solidarité internationale et de partager des idées et des stratégies.

Tu as envie de t'impliquer contre l'apartheid israélien, contactes le comité aux luttes sociales de l'ASSÉ : lut-tessociales@asse-solidarite.qc.ca.

HISTOIRE DE CAMPUS ASSIÉGÉS... LA RIPOSTE**ON EN A RAS-LE-BOLI!**

La cafétéria du Collège de Maisonneuve est actuellement exploitée par Chartwells, une filiale de la multinationale Compass Group. Les membres de la SOGÉÉCOM (Société générale des étudiantes et étudiants du Collège de Maisonneuve) ont entrepris une campagne de boycott de la cafétéria afin que l'on mette fin au contrat de Chartwells et que COOPSCO en reprenne la gestion. Lorsqu'un service est offert en fonction des profits qu'il doit générer, la qualité de ce service devient généralement secondaire et tous les moyens deviennent bons pour augmenter les bénéfices au détriment des bénéficiaires de ce service.

Notons que, jusqu'à maintenant, la SOGÉÉCOM a fait remplir une pétition de plus de 1000 noms qui engageait les signataires à boycotter la cafétéria, a tenu des kiosques sur le sujet à plusieurs reprises, a organisé une distribution de collations gratuites pendant une semaine et a organisé plusieurs actions en lien avec la campagne nationale de l'ASSÉ en plus de publier une recherche sur la privatisation des services sociaux. Cette session-ci, nous, membres de la SOGÉÉCOM, poursuivrons de plus belle cette lutte afin de faire comprendre à Chartwells et à notre administration que cette situation a assez duré!

**Privons-nous du privé
dans nos cafétérias!**

Outre la tapisserie de Zoom Média dans les salles de bain, le Cégep de St-Jérôme est aux prises avec plusieurs contrats d'exclusivité, dont un avec la compagnie Chartwells. Cette multinationale gère les services alimentaires dans la cafétéria et offrira également ses services au comptoir alimentaire dès l'ouverture du café étudiant dont les rénovations devraient être terminées dès la session d'hiver 2009. Chartwells a été choisie puisqu'elle était la seule entreprise à pouvoir investir 40 000\$ pour la réfection du comptoir, contrairement à COOPSCO, qui n'était pas en mesure d'être concurrentielle puisque son mode de fonctionnement ne lui permet pas d'accumuler des profits aussi importants que ceux de Chartwells. Ce processus s'est déroulé sans aucune considération pour les initiatives étudiantes, qui auraient pourtant été un choix beaucoup plus avantageux selon nous. Pour se donner bonne conscience, cette compagnie placera des étudiantes et étudiants comme employé-e-s afin que tout cela ait l'air d'un «vrai» café étudiant. En guise de protestation contre le monopole de la compagnie Chartwells et sa présence au sein du café étudiant, le comité de mobilisation a organisé une journée de boycott de la cafétéria. Spaghetti, crudités, café, thé, chocolat chaud, biscuits, etc. étaient servis afin d'offrir une alternative alimentaire et de conscientiser les étudiantes et étudiants sur l'importance de bâtir d'autres formes de production et de distribution alimentaire. La lutte est loin d'être terminée et nous avons la ferme intention de faire durer le boycott plus d'une journée cette session-ci!

**Une entreprise privée
de moins à l'UQO!**

L'Université du Québec en Outaouais (UQO) est historiquement un lieu où la culture militante est amoins présente, mais la session dernière aura certainement marqué le début d'un réel mouvement contestataire.

Le contrat de gestion des services alimentaires attribué à l'entreprise Laliberté était dénoncé depuis sa signature, à l'été 2007. Au début de la dernière session, l'entreprise décida de fermer les cafés-bars, arguant que ceux-ci n'étaient pas rentables. Dès lors, une occupation des lieux débuta et donna un résultat inespéré, soit l'appui unanime de la communauté universitaire. Après deux semaines de mobilisation intensive, l'UQO et Laliberté officialisaient la résiliation de leur contrat, auquel il restait encore deux ans. À ce moment, deux processus diamétralement opposés furent enclenchés, l'un offrant à la communauté universitaire la possibilité de se réapproprier les cafés-bars via une coopérative de solidarité, l'autre tentant de stopper le dynamisme de la communauté par une vague de répression sans précédent. Après la victoire incontestable contre Laliberté, la contestation des sanctions contre les camarades accusé-e-s et la création de l'Autogéré, tout semblait prêt pour que les cafés-bars soient autogérés légalement! Malheureusement, l'UQO décida d'octroyer les services alimentaires à la COOPSCO, une coopérative régionale beaucoup plus marchande. Cette session, les étudiantes et étudiants entendent s'organiser afin d'ouvrir leur café autogéré dans un lieu qui reste à déterminer. En somme, la lutte continue et la culture militante s'installe à l'UQO!

Et une autre hausse ce mois-ci !

La STM: Société de Transport Marchande

par Mathieu Robillard
de la Table Régionale des Organismes
Volontaires d'Éducation Populaire

Encore une fois, la Société de Transport de Montréal (STM) nous souhaite la bonne année avec une hausse de tarifs. Depuis le 1er janvier 2009, nous devons payer 2.50\$ de plus pour la carte mensuelle autobus-métro (CAM) régulière : elle coûte maintenant 68.50\$. Entre 2000 et 2009, la CAM est passée de 47\$ à 68.50\$, soit une hausse de 45,7%. Ainsi, depuis l'arrivée de Gérald Tremblay à la mairie de la ville de Montréal, la carte mensuelle a cumulativement augmenté de 240\$ pour une année.

Des impacts pour les plus pauvres

Selon le dernier recensement de Statistique Canada, 29% de la population montréalaise vit sous le seuil de faible revenu. De plus, environ 40% des Montréalaises et des Montréalais ne possèdent pas de voiture. À moins de marcher ou de pédaler, ces personnes se déplacent en transport en commun : il s'agit donc d'une clientèle captive qui subit, année après année, des hausses de tarifs.

En augmentant ses tarifs, la STM réduit considérablement l'accès de plusieurs Montréalaises et Montréalais à un service essentiel. Pour les personnes prestataires de l'aide sociale, les sans-emploi, les travailleuses et travailleurs à faible revenu et les étudiantes et étudiants, une hausse de plus, c'est une hausse de trop.

D'autre part, bien que la STM offre aux étudiantes et étudiants un tarif réduit sur la CAM, les conditions d'accessibilité à ce tarif sont loin de représenter l'ensemble de la population étudiante métropolitaine. De fait, pour être admissible, vous devez avoir entre 18 et 25 ans, résider sur l'île de Montréal et fréquenter à temps plein un établissement reconnu par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Mais qu'en est-il des étudiantes et étudiants qui ont plus de 25 ans, ou qui étudient à temps partiel ? Qu'en est-il des étudiantes et étudiants à temps plein de moins de 25 ans qui fréquentent une école située à Montréal

Pour les personnes prestataires de l'aide sociale, les sans-emploi, les travailleuses et travailleurs à faible revenu et les étudiantes et étudiants, une hausse de plus, c'est une hausse de trop.

mais qui résident en banlieue ? Ils doivent payer une CAM à 68.50\$. Considérant que le revenu annuel moyen d'une étudiante se situe à 8 762\$ et à 9 730\$ pour un étudiant, une autre hausse signifie un frein de plus à l'accessibilité de l'éducation.

Le droit à la mobilité pour toutes et tous

De plus en plus, le droit à la mobilité est évoqué au même titre que le droit au logement. Le droit à la mobilité, c'est de permettre à toutes et à tous l'accès à l'ensemble des ressources urbaines : l'emploi, les services, l'éducation, la culture, les loisirs, etc. Au lieu de confiner les moins riches dans leur environnement immédiat, il s'agit plutôt de briser leur isolement.

La tarification sociale dans le monde

La France s'est dotée d'une politique nationale tarifaire en matière de transport en commun. Cette dernière impose aux villes françaises de prévoir une réduction d'au moins 50% des tarifs pour les personnes à faible revenu. Dans la région urbaine de Lyon, il existe un tarif réduit de 75% pour certaines catégories plus défavorisées économiquement. Dans la communauté urbaine de Lille, une carte permet aux travailleuses et travailleurs privé-e-s d'emploi de voyager gratuitement et une autre accorde 50% de réduction aux personnes recevant le Revenu Minimum d'Insertion (équivalent de l'aide sociale). De plus, dans toutes les municipalités soumises à cette

loi, existent des tarifs réduits pour les étudiantes et étudiants, qu'ils ou elles soient à temps plein ou à temps partiel. Nous retrouvons même la gratuité totale dans certaines petites municipalités.

Après la santé à deux vitesses, le transport en commun à deux vitesses

Eh oui! Même le transport en commun n'échappe pas au vent de privatisation. En septembre dernier, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) attribuait deux contrats à la compagnie d'autobus Trans-



dev-Limocar pour la somme de 6.6 millions de dollars pour l'exploitation de deux nouvelles lignes de transport pour une période de cinq ans. La première devait relier la gare de trains de banlieue de Vaudreuil à la station de métro Côte Vertu. La deuxième ligne devait couvrir le stationnement incitatif de la rive-sud vers le nouveau campus Bell, un centre d'affaires qui est présentement en construction à l'Île-des-Soeurs. Dans le projet en question, ces lignes de transport exploitées par le privé doivent tout de même être financées à 60% par le secteur public...

Coup de théâtre, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a refusé de voir de tels services apparaître sur son territoire. Les maires de la CMM ont fait pression et Julie Boulet, ancienne ministre des transports, a suspendu ces deux contrats. Mais pouvons-nous vraiment faire confiance au gouvernement du Québec comme gardien des services publics?

On peut craindre qu'il s'agit seulement d'un sursis supplémentaire avant l'intrusion du privé dans le domaine du transport en commun à Montréal. Une mobilisation massive s'impose, autant pour préserver le caractère public du service que pour s'opposer aux hausses de tarif incessantes. L'ASSÉ participe d'ailleurs à un regroupement d'organisations sociales qui militent à ce sujet, le comité transport en commun de la TROVEP de Montréal (Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire). Pour en savoir plus ou pour vous impliquer : contactez trovep@cooptel.qc.ca

1 CORRIVEAU, Jeanne, La STM confirme les hausses de tarifs, Le Devoir, Édition du 21 novembre 2008

L'UQAM en bref

Un déficit financier et démocratique

Si l'on en croit les propos tenus par Claude Corbo, recteur de l'UQAM depuis l'automne 2007 et vu par plusieurs comme le redresseur de torts d'une institution en déroute, la « page sombre » est tournée: nous sommes sorti-e-s des « sables mouvants », la pérennité de l'Université est assurée (voir ses allocutions du 9 octobre et du 15 décembre 2008), le tout grâce aux bons soins d'un Ministère entièrement dévoué à la cause de l'éducation supérieure. Ceci étant dit, nous avons passé l'âge des contes de fée. Certes, un certain montant a été réinjecté afin que la dette puisse être minimalement honorée et l'hypothèque de l'ilot voyageur a été récupérée par le gouvernement. Cependant, les difficultés qu'a connues l'UQAM ces deux dernières années n'ont pas pour unique cause les mauvais jugements d'administrateurs et d'administratrices mégalomanes ou véreux et véreuses. Pourquoi ces derniers et dernières avaient-ils et elles décidé de se lancer dans des projets immobiliers, sinon pour pallier à un sous-financement chronique qui durait depuis 15 ans ? Or, ce régime d'austérité dure toujours, malgré les montants avancés pour éviter la faillite complète de l'Université. La formule du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (MELS) pour calculer les montants attribués aux universités désavantage l'UQAM, entre autres parce qu'elle n'a pas de faculté de médecine et qu'elle n'est pas située en région. Corbo lui-même admet que le manque d'argent est structurel. Seulement, la solution qu'il propose, c'est de couper dans le gras ; abolition de postes et mises à pieds sont à l'ordre du jour. Les syndicats, qui entrent en négociation de convention collective cet hiver, risquent fort d'avoir

à se défendre s'ils ne veulent pas en faire les frais, comme le SCCUQ l'an dernier. On voit mal comment l'autre solution qu'il propose, à savoir attirer plus d'étudiantes et d'étudiants pour obtenir plus de subventions du MELS, pourra être encouragée par une diminution du corps enseignant. La situation critique de l'UQAM a été un tremplin pour des modifications aux « règles de gouvernance », dans le jargon gouvernemental. La composition des conseils d'administration des cégeps et universités sera revue de fond en comble pour intégrer plus de membres externes¹. Quant au niveau local, au plan de redressement s'ajoute la mise en place d'un plan stratégique de développement pour 2009-2014², selon lequel la mission même de l'Université connaîtra des transformations majeures. D'ailleurs, cette « consultation » démontre qu'en plus d'un déficit financier, l'UQAM vit un certain déficit démocratique. Les étudiants et étudiantes avaient été « omis-e-s » (jusqu'à ce qu'elles et ils le fassent remarquer) d'un processus de consultation de toute façon flou et éclair : deux mois à peine pour que l'ensemble de la communauté uqamienne prenne connaissance et commente un document de quelques 12 pages dans lequel l'accessibilité des études, dans ce qu'elle avait de concret, disparaît de la mission de l'Université et où l'arrimage de l'enseignement à la recherche va de l'avant, alors que le premier pan est déjà largement négligé au profit du second. Ainsi, l'année 2009 commence à l'UQAM avec un double déficit, démocratique et financier, et rien à l'horizon pour les résoudre réellement.

1 voir l'article en page couverture sur la gouvernance.
2 Document accessible via le site de l'AFESH:
<http://www.er.uqam.ca/nobel/afesh/spip.php?article326>
3 Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM

Semaine de dénonciation de l'entreprise privée

du 23 au 27 avril

L'entreprise privée prend de plus en plus de place dans nos écoles. Son objectif, même si elle travaille pour le secteur public, reste ultimement de réaliser des profits. L'intérêt public n'est qu'accessoire au sein de cette **quête du profit**. La qualité des services offerts dans nos écoles répond donc à cette logique du profit primant sur la qualité: Que ce soit les services d'alimentation de nos cafétérias qui servent de la piètre nourriture à des prix exorbitants, les publicités qui nous suivent jusque dans nos toilettes, etc...

C'est pourquoi une **semaine de dénonciation de l'entreprise privée** s'impose. Le but de cette semaine est que dans chaque **cégep et université** se tiennent des **actions** contre les entreprises privées qui sévissent sur nos campus. Le tout dans le but de **sensibiliser** nos camarades et de **défendre nos intérêts** face à ces corporations! Et parce que les administrations locales marchent trop souvent main dans la main avec les compagnies, elles répriment souvent les associations étudiantes qui osent revendiquer de meilleures conditions pour leurs membres. En ce sens, la semaine se conclura avec une **action surprise** contre cette répression.

Ensemble, il est temps de se soulever contre cette logique clientéliste et de leur montrer que nous ne sommes pas de simples consommateurs et consommatrices.

Pour plus de détail quant à l'organisation de la semaine sur votre campus et/ou pour vous impliquer, allez voir votre association étudiante locale!

Les femmes dans la mire des conservateurs

Des nouvelles du derniers congrès du PC

par Justine Rouse-Lamarre
étudiante en histoire à l'UQAM

La crise politique que traverse le gouvernement canadien depuis la fin des élections fédérales a fait passer dans l'ombre la plupart des mesures adoptées par le parti Conservateur (PC) à l'occasion de son dernier congrès, à la mi-novembre. Concernant l'enjeu de la condition féminine, le PC avait déjà une bien mauvaise note, avant même la tenue de l'évènement. Depuis son arrivée au pouvoir en 2006, le PC a fait perdre au Canada 13 points en ce qui concerne l'équité entre hommes et femmes au niveau du revenu, de l'éducation, de la santé et de la participation en politique, pour se retrouver en 31^e position sur 130 pays. Le Canada obtient, selon le World Economic Forum, une note de 71%, tandis que le pire score, détenu par le Yémen, est de 46%. Malgré quelques améliorations soulevées par les médias de masse en ce qui a trait aux droits des femmes, ces quelques données laissent présager que le congrès du parti Conservateur n'améliorerait pas la situation, mais tendrait plutôt à l'aggraver.

Au fédéral ...

Trois résolutions controversées ont été adoptées lors de ce congrès. La première propose un allègement fiscal pour les couples avec enfant(s) au sein desquels un des parents est au foyer. Pour le gouvernement, cela représente une forme de rémunération pour les personnes, presque exclusivement des femmes, s'occupant principalement des tâches domestiques et familiales. Cet allègement fiscal se fait au profit des familles nanties et traditionnelles, en plus de favoriser un retour des femmes au foyer, puisque ce sont celles-ci qui réinvestissent traditionnellement la sphère privée lorsqu'un seul parent assure les revenus familiaux.

La seconde résolution « élimine le support pour une équité complète entre les sexes, en plus de biffer l'équité salariale pour un travail de même valeur »². Cela compromet l'indépendance financière des femmes, cruciale et vitale pour la sécurité de celles-ci. De surcroît, alors que les conservateurs avaient aboli l'idée d'une équité complète, plusieurs délégué-e-s ont profité du congrès pour mettre de l'avant des revendications favorisant les hommes, « délaissés jusqu'à présent », puisque les femmes auraient déjà amplement reçu leur part du gâteau. Ainsi, malgré ce spectre d'égalité dont font foi des études comme celle du World Economic Forum, la lutte féministe doit sans cesse réaffirmer sa légitimité devant les défenseur-e-s du statut quo et de la théorie du retour de balancier, dénonçant les supposés excès du féminisme.

Le fantôme de C-484

La dernière résolution qui atteint la liberté des femmes, s'incarne en une copie de la fameuse loi C-484. Alors qu'Harper a promis de ne pas revenir sur ce sujet, le parti a réaffirmé sa position pour une protection des enfants « non encore nés » victimes de violence³. Lorsqu'une déléguée, Nargis Kheraj du Nouveau-Brunswick, a mentionné que cette résolution donnait des droits au fœtus, la foule a applaudi. Lorsqu'elle a osé préciser que cela représentait un

potentiel danger pour le droit des femmes, elle s'est fait huer en chœur, les militantes et militants criant « que les fœtus sont [justement] des personnes »⁴. Ce que les conservateurs demandent, c'est une double peine pour les criminels qui s'en prennent à une femme enceinte⁵. Il est important de mentionner que lors des votes du projet de loi C-484, plusieurs député-e-s libéraux ont également voté en faveur de ce projet⁶, qui ne s'est jamais rendu au 3^e tour de vote en raison du déclenchement d'élections. Notons que lors du débat portant sur ce projet de loi au congrès conservateur, seulement quatre interventions ont été permises⁷...

Quant au provincial...

Au Québec, l'accès à l'avortement se fragilise. Depuis la création de Centres médicaux spécialisés, le gouvernement québécois se désengage de plus en plus au niveau de l'accessibilité de l'avortement au profit des cliniques à but lucratif qui détiendraient donc potentiellement l'exclusivité des interruptions volontaires de grossesse⁸.

Et la lutte continue...

S'il semble exister un consensus général dans notre société sur l'importance de l'égalité entre les hommes et les femmes, cette toute nouvelle notion d'égalité est toutefois très peu approfondie par la classe politique. On semble avoir pris pour acquis une égalité qui, sans être immuable, n'est toujours pas effective, puisqu'elle ne se traduit que partiellement dans la réalité. Ainsi, que ce soit sur la scène fédérale ou provinciale, 20 ans après la décriminalisation de l'avortement au Canada et près de 12 ans après l'adoption de la Loi sur l'équité salariale au Québec, les faits semblent nous rappeler qu'au-delà de l'image de parité que nos élu-e-s s'emploient à nous présenter avec de très visibles et médiatisés efforts, (comme ceux d'un conseil des ministres composé à 50% de femmes) les femmes constituent encore et toujours un groupe de la société dont il est sans cesse nécessaire de défendre les droits et les intérêts.

1 O'Neil, Peter, *Canada plummets in gender gap index*,

<http://www.canada.com/calgaryherald/story.html?id=a819af3c-1d2b-4d63-8421-1f52ce46a6a8>

2 ZEBISIAS, Antonia, *Tory views on women's right perfectly clear*,

<http://www.thestar.com/living/article/539189>

3 idem

4 idem

5 Ceci étant dit, le code criminel canadien prévoit une seule peine pour un double meurtre commis simultanément.

6 Pour les statistiques des votes sur le projet de loi C-484, visitez le site suivant

<http://www.arcc-cdac.ca/fr/action/liste-deputes-anti-choix-08.html>

7 BUZZETTI, Hélène, *Congrès conservateur – Les Québécois rentrent de Winnipeg à moitié satisfaits*,

<http://www.ledevoir.com/2008/11/17/216719.html>

8 SAMSON, Claudette, *Droit à l'avortement : un accès de plus en plus fragile*,

<http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/200810/14/01-29411-droit-a-lavortement-un-acces-de-plus-en-plus-fragile.php>



La lutte féministe doit sans cesse réaffirmer sa légitimité devant les défenseur-e-s du statut quo et de la théorie du retour de balancier, dénonçant les supposés excès du féminisme.

MANIFESTEZ EN LIGNE:
WWW.NONAUPRIVE.INFO



Stoppons la privatisation des services publics